

Type d'acte	An	Mois	Jour	N° Acte	Titre de l'Acte	Nomenclature	
DM	2022	09	22	17	Vente d'une balayeuse réformée à la société Europe Service	3.2	Domaine et patrimoine

**VILLE DE SAINT-VALLIER (Drôme)****DECISION DU MAIRE n° 2022-17**

Le Maire de la Commune de Saint-Vallier,

**VU** l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la délégation de compétences accordée à Monsieur le Maire par le Conseil Municipal, par délibération n°2020\_05\_23\_13 en date du 23 mai 2020,

**VU** la proposition faite par la société Europe Service d'acquérir une balayeuse réformée, n'ayant plus d'utilité pour la commune de Saint-Vallier,

**DÉCIDE :**

**Article 1 :** de céder, à titre de reprise, à la société EUROPE SERVICE – Parc d'Activités de Tronquières – Avenue du Garric – 15000 AURILLAC, une balayeuse aspiratrice Schmidt New500, n'ayant plus d'utilité pour la commune de Saint-Vallier, pour un montant net de 1 200 euros.

**Article 2 :** Le matériel cédé est référencé dans l'état des biens de la Commune de Saint-Vallier sous le numéro d'inventaire suivant :

Budget Principal - Inventaire n° 2013/09

Date d'acquisition : 09/04/2013

Valeur nette comptable : 0,00 €

**Article 3 :** Le Directeur Général des Services de la Mairie de Saint-Vallier est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à Monsieur le Préfet de la Drôme.

Fait à Saint-Vallier, le 22 septembre 2022

**Patrice VIAL,**  
Adjoint en charge des Finances  
et de la Tranquillité publique

